

RAPPORT DE COMPTAGE

CLUE DE LA CERISE

COMMUNES DE GILLETTE – LES FERRES – PIERREFEU - TOUDON

SAISON ETE 2015 (DU 15 JUIN AU 14 SEPTEMBRE)



Dates de présence sur site :

- *Jeudi 25 juin*
- *Vendredi 10 juillet*
- *Samedi 25 juillet*
- *Mardi 28 juillet*
- *Dimanche 09 aout*
- *Lundi 24 aout*
- *Mercredi 09 septembre*

Candy TEULIERES
Julie FUNEL

Ambassadrices du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

Table des matières

I.	Méthode et éléments de contexte.....	1
A.	Données à disposition avant la mise en place du protocole.....	2
1.	Rapport de tournée ONF (Annexe A2)	2
2.	Tournées de sensibilisation ambassadeurs.....	2
B.	Configuration des lieux	3
C.	Usages et problématiques	5
D.	Tendance météorologique	7
II.	Présentation des données	8
A.	Données automobiles	8
B.	Données piétonnes	9
C.	Données APN (Activités de Pleine Nature)	11
D.	Données qualitatives.....	12
E.	Recueil des perceptions du site (par visiteurs / habitants / professionnels).....	13
F.	Respect et propreté du site.....	14
III.	Bilan	15
A.	Synthèse	15
1.	Evolution chronologique du positionnement des ambassadrices.....	15
2.	Récapitulatif des tournées en 2015 (comptage et sensibilisation)	16
B.	Remarques et suggestions	17
IV.	ANNEXES.....	18
A1	– Demande d'intervention des ambassadeurs.....	18
A2	– Extrait du rapport de l'ONF (Septembre 2012)	19

I. Méthode et éléments de contexte

Le comptage est un protocole qui a pour but de mieux connaître la fréquentation sur un site ;

- Estimer le nombre et les flux d'usagers en situation de loisir et les professionnels qui le fréquentent ;
- Comprendre comment la fréquentation s'organise (nombre, flux et qualification des différents publics, types d'usagers, répartition spatiale et temporelle) ;
- Connaître les représentations et les attentes du public (touristes, habitants, professionnels) vis-à-vis du site et des milieux naturels ;
- Disposer d'une description globale des implantations et activités des professionnels du tourisme et des Activités de Pleine Nature sur le secteur d'étude.

A terme, des préconisations seront proposées pour mettre en place de manière concertée, une politique de gestion de la fréquentation sur les sites qui le nécessitent avec les partenaires compétents. L'idée étant de préserver le milieu tout en y permettant le développement harmonieux des activités sportives, de la découverte et des loisirs.

Rappel de la méthode

En 2014, une comparaison de plusieurs protocoles de comptage a été effectuée. Au vu des effectifs humains disponibles et des sites concernés, un protocole adapté aux besoins et contraintes a été créé au sein du Parc naturel régional de Préalpes d'Azur.

Celui-ci consiste à effectuer les comptages chaque jour de la semaine (1 Lundi, 1 Mardi, 1 Mercredi,...), répartis sur une saison, à horaires réguliers et prédéfinis. Les chiffres obtenus sont extrapolés ; c'est-à-dire que le nombre obtenu sur une journée de comptage est multiplié par le nombre de jours similaires dans la saison. Exemple : le lundi, 10 personnes ont été comptées sur un site, il y avait 13 lundis dans la saison ; $10 \times 13 = 130$. On estime alors que 130 personnes ont été présentes le Lundi sur la période donnée. Les chiffres obtenus restent donc des estimations à titre indicatif.

Demande de la mairie de Gilette

Voir Annexe A1.

A. Données à disposition avant la mise en place du protocole

1. Rapport de tournée ONF (Annexe A2)

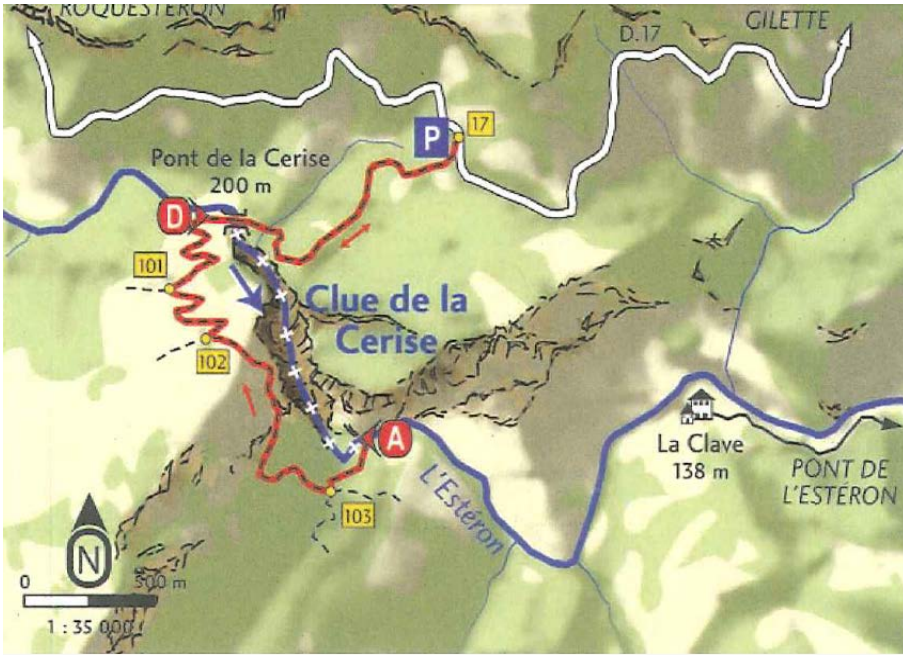
En 2012, les agents de l'ONF avaient proposé des préconisations au terme de leurs tournées concernant notamment :

- La signalétique à renforcer
- La dangerosité du stationnement et de la circulation aux abords de la route métropolitaine 17 à la sortie de la piste.
- Les déchets et un nettoyage préventif

2. Tournées de sensibilisation ambassadeurs

En 2014, avant la mise en place du protocole, **461** personnes ont été comptées durant **5** tournées de sensibilisation sur le site. Les trois activités principalement pratiquées sur le site sont : la **promenade (391)**, le **pique-nique (391)** et la **baignade (409)**. Les ambassadeurs ont aussi constaté du **camping sauvage et des feux de camp**.

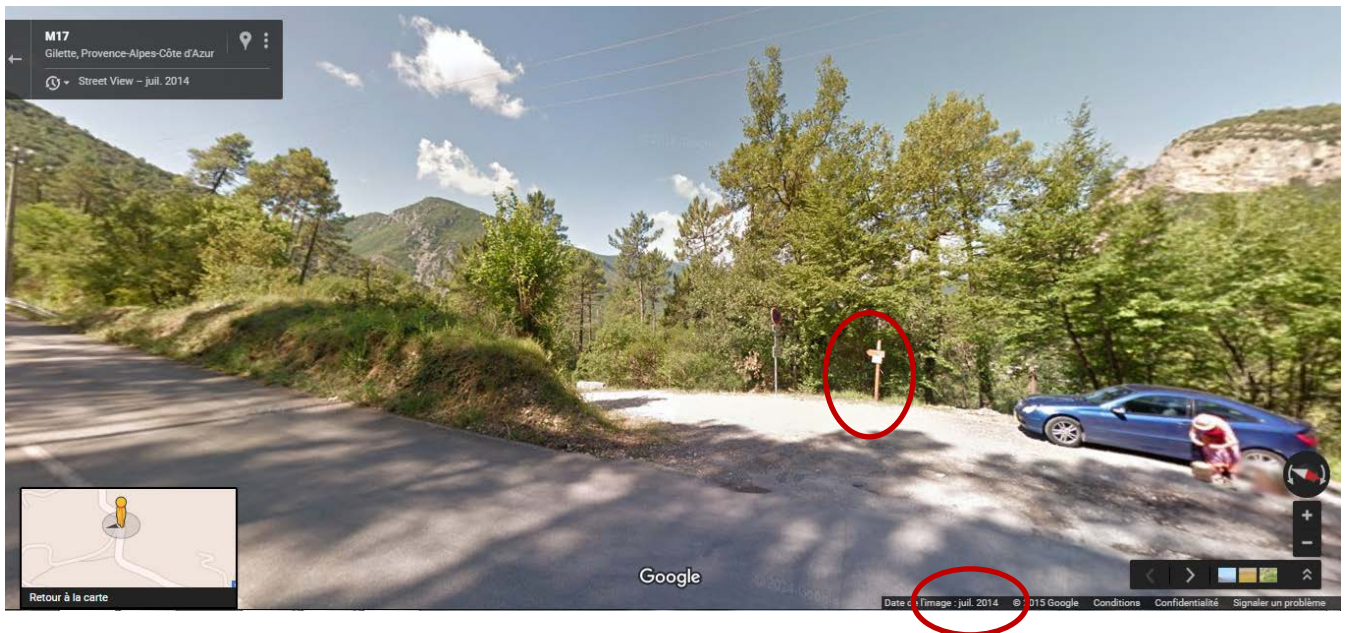
N.B. : Un visiteur venu randonner et faire du vélo sera noté une fois pour chaque activité (données qualitatives) et une fois pour la présence (données quantitatives).



Source : Randoxygène « Clues et Canyons », cg.06

C. Usages et problématiques

Dans un premier temps, il est important de spécifier que la zone de stationnement indiquée au niveau de la borne 17 n'existe pas. Par ailleurs, la piste indiquée sur les guides Randoxygène est privée et la balise 17 n'y figure plus (un panneau de la Mairie y figure actuellement).



Source : Googlemaps

Lors des premiers comptages en 2015, les ambassadrices descendaient à pied par la piste jusqu'à l'entrée de la Clue (20 minutes pour arriver au niveau du pont). A ce niveau, elles accueillaient les usagers en les sensibilisant, les informant à propos du PNR de Préalpes d'Azur, la réglementation en vigueur et le respect du site.

Au début de la saison (entre le premier comptage le 25 Juin et le deuxième le 10 Juillet), une seconde barrière a été installée par la mairie de Gilette au bord de la route, au niveau de l'entrée de la piste, accompagnée d'un panneau ; à l'ancienne place de la borne 17. Ce dernier rappelle les règles de sécurité (incendie, baignade,...) et indique au public de se rendre au Parc naturel départemental (Pnd) de l'Estéron.



Les usagers qui stationnaient leur véhicule dans la première partie de la descente (avant la barrière plus ancienne **Annexe A3**), ne peuvent donc plus accéder à cette zone. Une nouvelle vague de stationnement dangereux a été constatée au bord de la route M17 entre Gilette et Pierrefeu.

La surfréquentation et le stationnement dangereux et illégal de véhicules devant la nouvelle barrière a poussé les observatrices (présentes 9 heures consécutives sur le site) à se positionner en haut de la piste. En effet, elles étaient potentiellement plus en danger dans la Clue (au même titre que les visiteurs). Dans un cas d'urgence, (besoin d'évacuation d'un blessé par exemple) les pompiers n'avaient aucune possibilité de passer.

Ce positionnement a eu deux conséquences ;

- Les rares usagers accédant au site par le chemin de randonnée ne pouvaient pas être comptés.
- Soucieuses de la sécurité de l'ensemble des usagers présents dans la Clue, les ambassadrices tentaient d'informer à ce sujet tous les conducteurs des véhicules stationnés devant la barrière (en parallèle de leur mission principale : le comptage).

→ Certains visiteurs compréhensifs déplaçaient leur voiture mais souvent en manifestant leur inquiétude concernant le stationnement dangereux du bord de M17. Avec l'appui du panneau les ambassadrices leur conseillaient de se rendre au Pnd de l'Estéron.

→ Une partie des usagers revenaient mécontents car le temps de route est plus important pour accéder au Pnd, que celui indiqué sur le panneau (10 minutes indiquées quand il faut 20 minutes en réalité). Les ambassadrices subissaient des remarques désobligeantes et l'énerverment des usagers

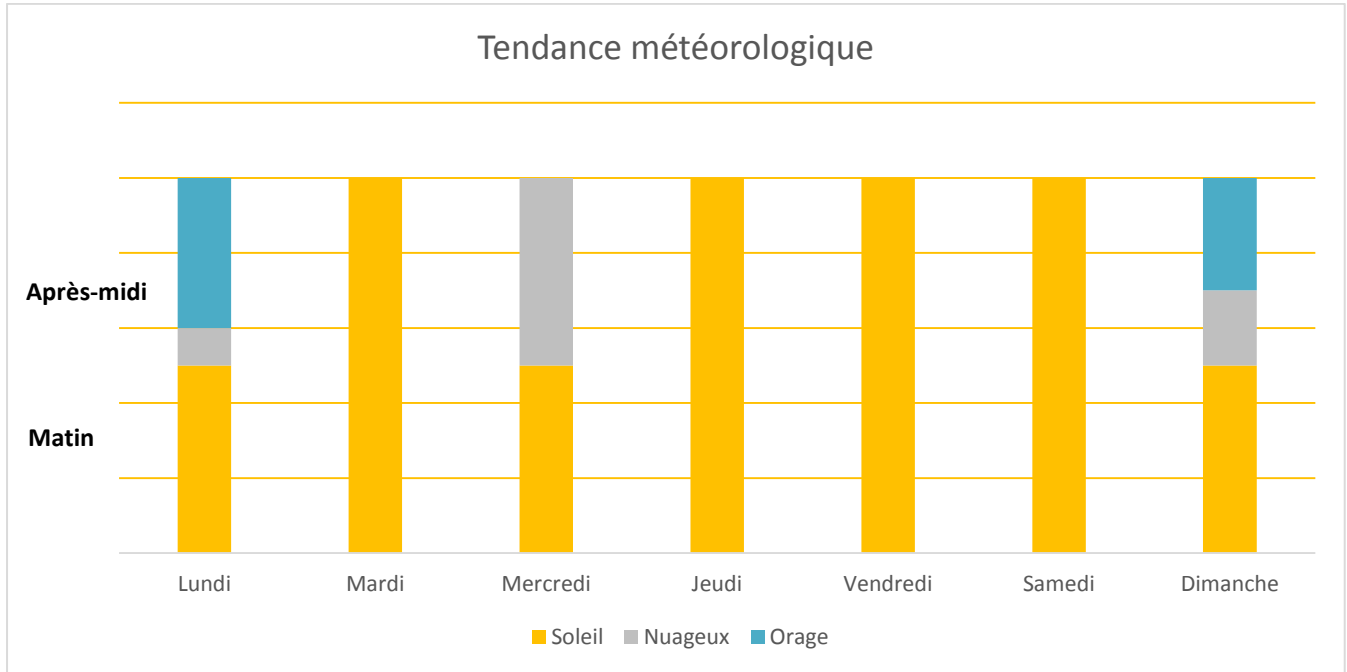
→ Il est arrivé, la veille d'un jour de comptage, qu'une opération « coup de poing » ait été menée le long de la M17 et devant la barrière par la Gendarmerie. Cela consiste à verbaliser toutes les voitures présentes.

Les ambassadrices n'étaient pas informées de cette action et se sont retrouvées, en uniforme, dans une position délicate vis-à-vis du public (qui ne fait pas forcément la différence entre les différents agents et leurs missions).

Ces différents paramètres ont conduit à une réflexion concernant le positionnement des ambassadrices sur le site afin d'assurer leur sécurité et le bon déroulement de leur mission première qui était le comptage. Avec l'accord de l'élu référent du « dispositif ambassadeurs du PNR », les ambassadrices ont effectué les deux derniers comptages « en civil » pour leur sécurité.

D. Tendence météorologique

Le graphique ci-dessous présente la tendance météorologique observée les jours de comptages.



On observe que la tendance était au soleil. Jeudi, Vendredi et Samedi la température oscillait entre 35 et 40°C. La chaleur caniculaire a incité les usagers à fréquenter les points d'eau et notamment la Clue de la Cerise. Par temps d'orage, Lundi les usagers ont tout de même fréquenté le site et le Dimanche restera le jour « record » de fréquentation.

II. Présentation des données

Les données présentées ici sont celles recueillies durant la période estivale, du 15 Juin au 14 Septembre.

A. Données automobiles

N.B : Les ambassadrices ont constaté, depuis l'évolution de la réglementation, lors des comptages que la provenance des conducteurs ne correspond pas obligatoirement au département figurant sur leur plaque d'immatriculation. Dans les chiffres indiqués, sont incluses les voitures des professionnels (une dizaine par jour).

Le positionnement des ambassadeurs ne permettait pas toujours d'avoir une vision globale de la fréquentation automobile. Comme expliqué dans le chapitre I., partie C., les automobilistes n'ont plus accès à la piste. A titre d'exemple, on comptait plus de 70 voitures stationnées sur et en bord de route le Samedi 25 Juillet.

Ci-contre une photo prise le long de la M17. Le véhicule en marche à ce moment-là est obligé de se déporter de manière importante et donc dangereuse dans un virage. Il faut imaginer que ce type de stationnement s'étend sur environ 1 km.



Ci-dessous, un véhicule stationné devant la nouvelle barrière ; on remarque qu'aucun véhicule d'intervention d'urgence ne peut avoir accès à la piste.



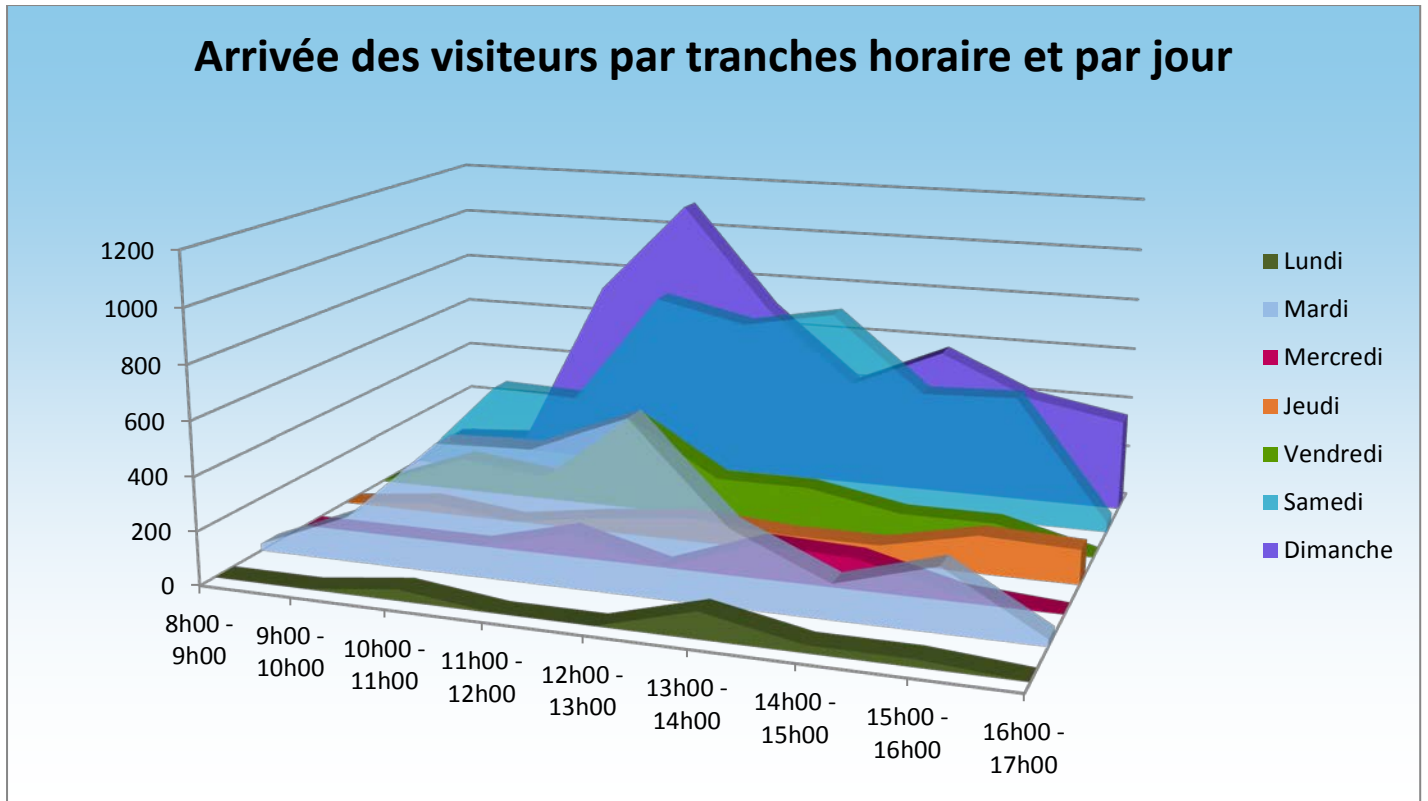
N.B : La zone d'interdiction de stationner devant la barrière au bord de la M17 n'est pas définie clairement. De plus, les autorités compétentes, contactées par les ambassadrices n'ont pas la même tolérance et n'ont pas le même discours concernant la réglementation en vigueur sur le site.

Le bus « 720 TAM » passe par la Clue de la Cerise. Mais aucun visiteur ne semble s'être rendu sur le site à l'aide des transports en commun.

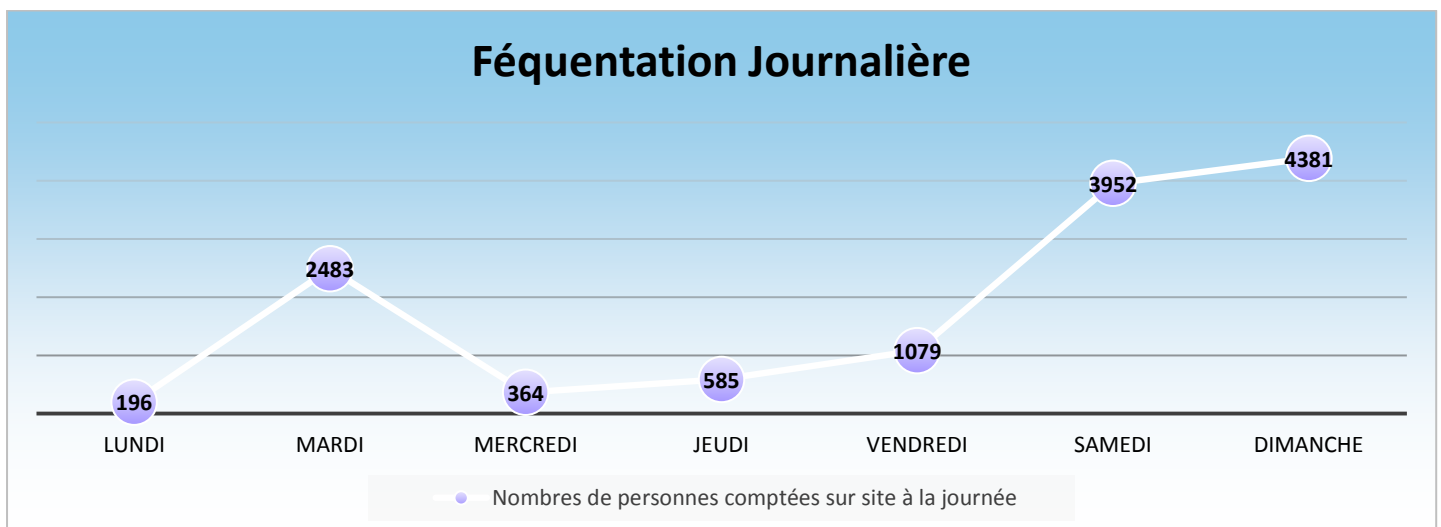
B. Données piétonnes

NB : Les données ci-dessous sont obtenues par extrapolation. C'est-à-dire que le nombre obtenu sur une journée de comptage est multiplié par le nombre de jours similaires dans la saison. Exemple : le lundi, 10 personnes ont été comptées sur le site, il y avait 13 lundis dans la saison ; $10 \times 13 = 130$.

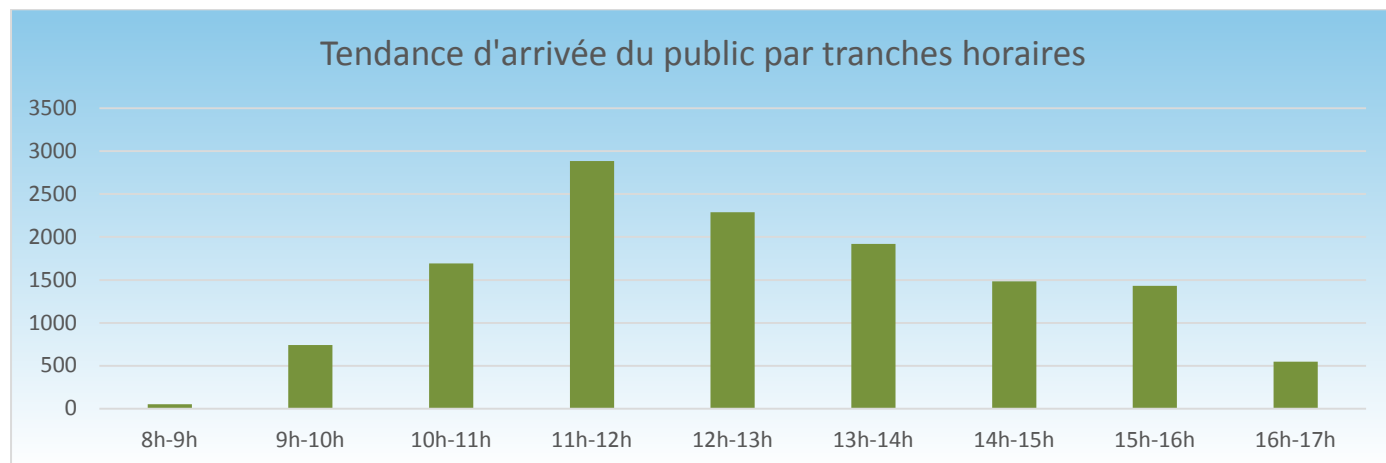
Le graphique ci-dessous présente l'arrivée des usagers de manière globale sur l'ensemble de la période.



Le graphique ci-dessous présente la tendance de fréquentation sur les jours de la semaine sur l'ensemble de la saison.



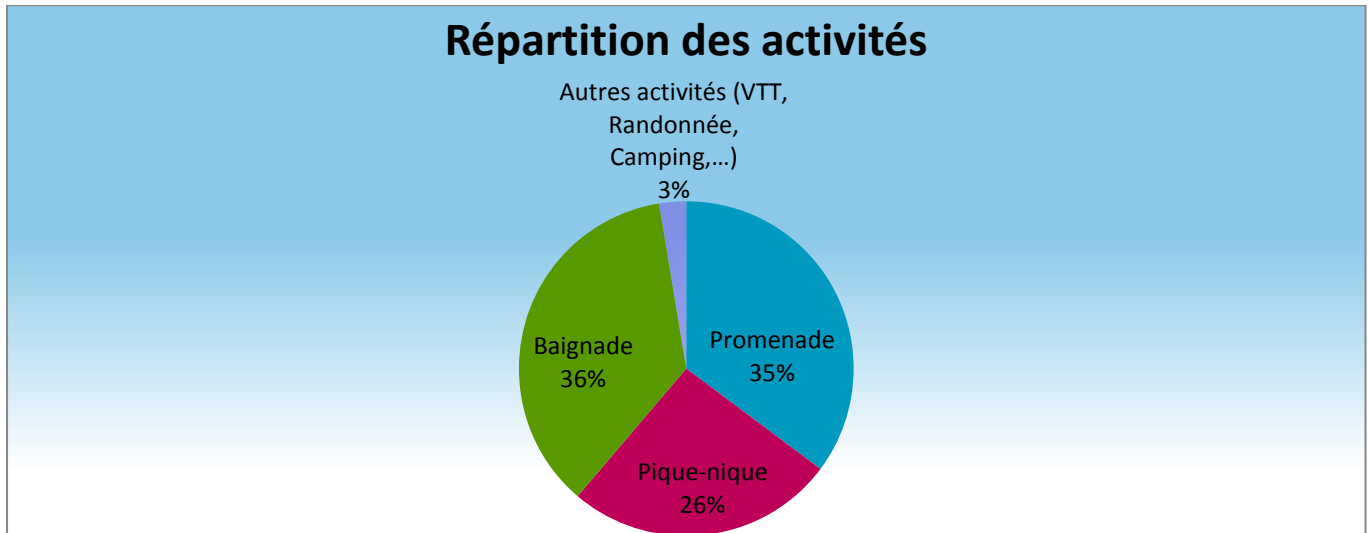
Il est important de préciser une nouvelle fois que les dates des comptages effectués durant les 3 jours de plus forte fréquentation se situent dans la période fin-Juillet/début Août, la période la plus chaude, en pleine période de vacances.



Globalement, on observe que la fréquentation est bien plus importante

- Le Dimanche, en particulier entre 12h00 et 15h00 (les visiteurs viennent pique-niquer et passer l'après-midi au bord de l'eau) et entre 16h00 et 17h00 (après les heures chaudes de l'après-midi)
- Le Samedi entre 12h00 et 16h00
- Le Mardi entre 11h00 et 14h00

C. Données APN (Activités de Pleine Nature)



N.B. : Les observatrices ont fait le choix de différencier randonneurs et promeneurs en se basant sur l'équipement dont ils disposent au moment de leur passage sur le site. De manière générale, les randonneurs ont une tenue vestimentaire adaptée à la randonnée et la marche sportive (bâtons, bonnes chaussures, poche d'eau,...).

En cette saison, en raison de l'exposition importante de l'ensemble de la piste au soleil, la randonnée n'est pas l'activité la plus pratiquée. La promenade en revanche est « indispensable » pour accéder aux berges.

La plupart des usagers vient pour pratiquer la baignade (malgré l'interdiction affichée) et passe la journée (voire la nuit : - d'1%) sur le site et pique-nique sur place. La clu de la cerise ne représente pas un site attractif pour la pratique du canyon (nage essentiellement, pas de saut ni de rappel, marche de retour trop longue).

L'intitulé « autres activités » englobe différentes activités pratiquées plus occasionnellement (randonnée aquatique, VTT, canyoning, trail, bivouacs (peu nombreux mais fréquents), camping sauvage,...).

D. Données qualitatives

Il arrive encore que des personnes viennent pour la première fois sur le site. Ces dernières n'ont pas toujours conscience de l'interdiction en vigueur (ne serait-ce que concernant la baignade), du temps de marche et de l'endurance physique nécessaire pour descendre et remonter (sous la canicule). Les ambassadrices ont pu constater que des usagers descendent avec glacières, poussettes, personnes âgées, chaussures de plage, etc... Elles sont intervenues afin d'informer le maximum de personnes possible à ce sujet. Cependant leurs conseils ne sont pas toujours pris au sérieux. Certains visiteurs ont eu de réelles difficultés à remonter.

Une partie des usagers cherche la zone de parking indiquée près de la balise 17 en vain ; elle n'existe pas physiquement. Leur attention est attirée par le stationnement près de la piste et le nouveau panneau. Ils empruntent donc la piste. Les ambassadrices ont vu une personne tenter de soulever la barrière.

E. Recueil des perceptions du site (par visiteurs / habitants / professionnels)

Perception du site

La majeure partie des visiteurs trouve le site magnifique. La Clue de la Cerise est un site qui se connaît « de bouche à oreille », qui a fait l'objet de nombreux articles dans la presse locale, qui figure dans les guides touristiques.

Certains visiteurs déplorent le manque de balisage sur la piste. Les ambassadrices leur rappellent qu'il ne s'agit pas d'un chemin de randonnée. En revanche, un visiteur a indiqué : « il y a trop de panneaux, on ne les prend pas au sérieux ».

Une importante partie du public signale aux ambassadrices la présence de beaucoup de déchets et de sacs poubelle entiers jetés sur le chemin ainsi que l'usage de feu aux abords de l'eau.

Une personne se dit choquée de la façon agressive dont une autre s'adresse à l'ambassadrice (qui expliquait l'interdiction de stationner devant la barrière).

Perception de la fréquentation du site

A la mi-Juin, un usager dit que la clue est déjà très fréquentée le week-end.

Selon un habitant de Pierrefeu, la nouvelle barrière ne modifie pas la fréquentation du site. Les voitures se garent désormais sur la route, ce qui crée des problèmes de circulation. Il témoigne également du fait que des promeneurs vers la clue ne se privent pas de franchir sa clôture pour venir se servir librement au robinet dans son jardin.

Dans la semaine du 17 Août 2015 ; une voiture a été vandalisée (pare-brise cassé).

Un visiteur : « La technique c'est d'y aller le lendemain d'orage pour qu'il n'y ait personne »

F. Respect et propreté du site



Ci-dessus : le panneau B0 et « baignade interdite », descellé et jeté dans le renforcement sur le bord de la piste.

Les déchets sont présents tout au long de la piste, selon certains visiteurs ; y compris vers l'eau. Le Dimanche les ambassadrices ont remarqué que le container à poubelle était plein dès le matin. De plus, il n'est pas très visible lorsque des voitures se garent devant. Des traces de feu de camp ont été constatées.

A la demande de la mairie de Gilette, une entreprise de terrassement/prestations de services/débroussaillage est venue nettoyer les bords de la piste une fois par mois en été (Juillet, Août, Septembre) avec un pickup. Il n'existe pas de rapport de son passage. Cette société est aussi missionnée par la mairie pour punaiser des panneaux « semi plastifiés » aux arbres jusqu'au bord de l'eau (« décharge sauvage interdite », « ramportez vos déchets », « feux interdits »...) Le Lundi 24 Août 2015 : L'ambassadrice présente constate qu'il reste quelques déchets imposants après son passage (panneau B0 arraché et pneu). En discutant avec l'opérateur, elle apprend que les pompiers ont signalé un tas de déchets une semaine auparavant qui ne s'y trouvait plus ce jour-là.

III. Bilan

Le site de la Clue de le Cerise suscite l'intérêt de tous ; il a fait l'objet de nombreux reportages dans les médias. Il s'agit effectivement d'un site pittoresque. Après extrapolation, la fréquentation est estimée à **13 040 visiteurs pour la saison d'été 2015**. On y trouve de nombreux baigneurs, en revanche, peu de professionnels du canyoning peuvent la « commercialiser » comme prestation car elle représente une descente très courte essentiellement à la nage et la baignade y est interdite par arrêté municipal.

A. Synthèse

1. Evolution chronologique du positionnement des ambadrices

Evolution du positionnement	Evolution des actions
En uniforme au niveau du pont (en bas de la piste)	Comptage et sensibilisation en simultanés, rapport détendu avec les usagers
Mise en place de la nouvelle barrière en haut de la piste entre le 25 Juin et le 10 Juillet	
En uniforme au niveau de l'ancienne barrière	<i>Comptage et sensibilisation en simultanés, rapport détendu avec les usagers</i> + Prise de conscience du danger ; information concernant le stationnement et la sécurité
En uniforme au niveau de la nouvelle barrière	Comptage et surveillance au niveau de la barrière Sensibilisation difficile car les rapports avec le public sont plus « tendus »
En civil entre les deux barrières sur la piste	Comptage, pas de sensibilisation , pas de surveillance de la barrière

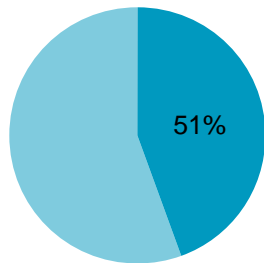
Les ambadrices ont été gênées dans leur mission de comptage car elles se sont rendu compte qu'elles étaient potentiellement en danger en restant en bas de la piste. De plus, elles ont passé beaucoup de temps à rappeler la réglementation (malgré le fait qu'elle soit affichée), à prodiguer des conseils de sécurité (stationnement devant la barrière, cigarettes, baignade,...) et faire face à l'énervement de certains usagers.

2. Récapitulatif des tournées en 2015 (comptage et sensibilisation)

Clue de la Cerise – 7 tournées période estivale

Sur 1002 personnes présentes

■ 513 personnes sensibilisées

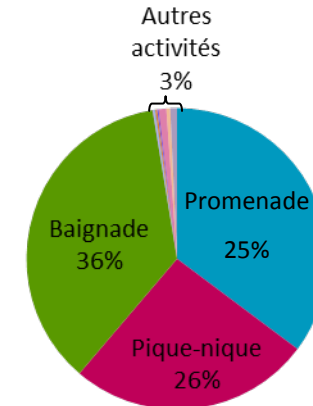


- surfréquentation par les baigneurs,
- stationnement dangereux en bord de RM et devant la barrière,
- usage du feu

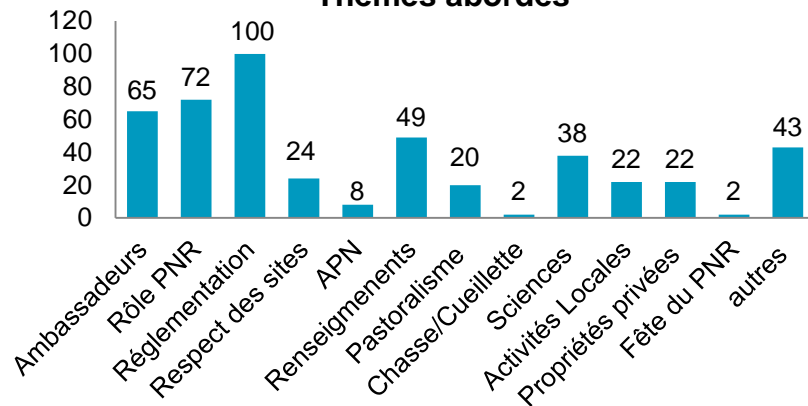
Pic de fréquentation observé entre Juillet et Août.

Par souci de **sécurité**, le thème le plus abordé reste la réglementation. L'interaction avec le public peut s'avérer difficile par la suite.

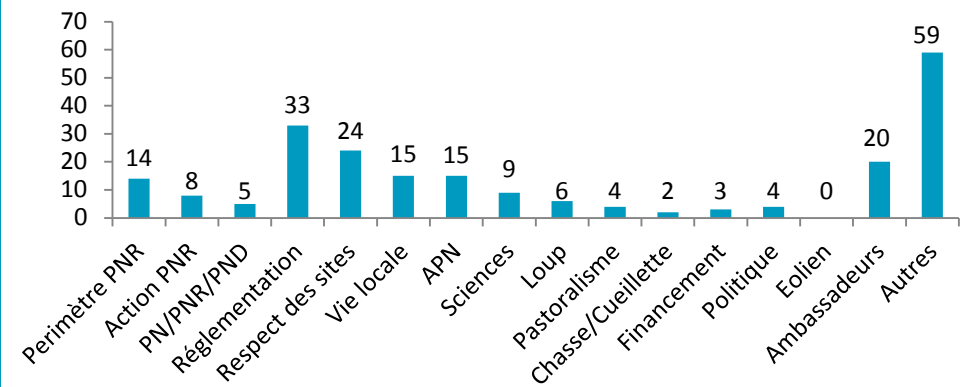
Répartition des APN



Thèmes abordés



Sujets de relance du public en général



B. Remarques et suggestions

Problématiques	Remarques	Suggestions
Respect et propreté du site	Un Container insuffisant pour le weekend	Deux containers seraient peut-être nécessaires Un ramassage le Samedi soir pourrait être pertinent
Usages et problématiques ; stationnement	Absence de la borne 17	Remplacement de la borne ?
	Nouveau panneau renvoi au Pnd de l'Estéron mais n'indique pas le bon temps de route et ne correspond pas forcément aux attentes de visiteurs venus pour voir la Clue de la Cerise	Modification du temps de route ou n'indiquer que le kilométrage
	La zone de stationnement indiquée dans le guide Randoxygène « Clues et canyons » n'existe pas	Dangers causés par le stationnement au bord de la M17 – quelles responsabilités ?
REGLEMENTATION ET GESTION CONCERTEE.	Les autorités compétentes n'ont pas la même tolérance ni le même discours concernant la réglementation	Concertation entre les agents qui interviennent sur ce site. 1 ou 2 agents assermentés permettraient de tenir un seul et même discours pour tous les partenaires gestionnaires garants de la quiétude de ce site.
	« Il y a trop de panneaux, on ne les prend pas au sérieux »	Effectuer une sélection des panneaux positionnés tout au long de la piste.
Fréquentation du site	Activité constatée dès la mi-juin	Tournées de sensibilisation dès les beaux jours (Mai ou Juin) le week-end, effectuée par des agents assermentés

Le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur est un relais local et ses chargés de missions

- Sont à la disposition des communes afin de les conseiller concernant les problèmes de gestion des sites, notamment en lien avec les activités et l'attractivité du territoire ;
- Peuvent travailler de concert avec ses partenaires ayant compétence sur ces gestions.

IV. ANNEXES

A1 – Demande d'intervention des ambassadeurs

R 2015-282

GILETTE
MAIRIE



République Française
Département des Alpes-Maritimes

2/3
Cif
com

- 8 JUIN 2015

Monsieur Marc DAUNIS
Sénateur-Maire de Valbonne
Président du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
2, Avenue Gaston de Fontmichel
06460 SAINT-VALLIER-DE-THIEY

Gilette, le 5 juin 2015

Monsieur le Président, *Cher Marc,*

J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance pour la mise à disposition d'« Ambassadeurs » du PNR afin d'effectuer des tournées de surveillance et d'information au site du Pont de la Cerise sur les Communes de Gilette, Les Ferres et Toudon pour les mois de juillet et août prochains.

En effet, l'an passé nous avons bénéficié de leur concours sur la période estivale, ce qui a été très apprécié du public.

Avec mes remerciements anticipés pour l'écoute attentive que vous réserverez à ma requête motivée,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien amicalement

Patricia DEMAS
Maire de Gilette



1 Place Dr René Morani - 06830 GILETTE - Tél. : 04 93 08 57 19 - Fax : 04 93 08 52 70 - E-mail : mairie.gilette@wanadoo.fr

A2 – Extrait du rapport de l'ONF (Septembre 2012)

«

3) Propositions et remarques

- Les communes de Toudon et Conségudes n'ont pas pris d'arrêtés (camping, fréquentation après 22h)
- Il serait utile de **renforcer la signalétique** (interdiction des feux, déchets) aux différents accès des berges de la rivière. Des panonceaux provisoires pourraient être installés durant la saison estivale aux **départs des sentiers d'accès**. Pour les feux, les panonceaux utilisés par le Conseil Général dans les Parcs Départementaux sont très bien adaptés (légèreté, visibilité).
- La sortie du parking de La Cerise n'est pas évidente sur le CD 17 (virage). Un **miroir de visualisation** pourrait être installé.

La barrière du parking de la Cerise est abîmée (axe dessoudé). A faire réparer d'urgence

- Le stationnement pose de plus en plus de problèmes. Plusieurs possibilités :

Reculer encore la barrière afin de permettre un stationnement où la piste est plus large et désengorger le parking et le CD 17.

Mettre des panneaux « stationnement interdit » de chaque côté de la barrière une vingtaine de mètres en amont.

Au contraire mettre la barrière le plus près possible de la route afin de limiter au maximum les places de stationnement et ainsi la surfréquentation. Mais risque de stationnement sauvage sur le CD 17.

Le panneau du Parking de la Cerise est trop « chargé » : personne ne le lit et il perd ainsi de son efficacité. Il serait souhaitable de séparer les différentes réglementations :

- 1 panneau B7b (interdit aux véhicules à moteur) à côté de la barrière. Ce panneau a en outre l'avantage d'être mieux connu (moto cyclo et voiture dans un cercle rouge barré).
- 1 panneau « feux interdits » avec référence de l'Arrêté Préfectoral et montant de l'amende après la barrière et un autre au Pont de la Cerise.
- Plusieurs panonceaux du genre « ramportez vos déchets » tout au long de la piste et de chaque côté du pont.
- Remplacer le panneau « Baignade interdite » par un autre du genre : « zone non surveillée baignades à vos risques et périls ». En effet plusieurs personnes nous ont demandé pourquoi la baignade était interdite alors que la clue est dans le topo-guide « canyon » du Conseil Général.

Un nettoyage préventif en Eté semble nécessaire. « Les déchets attirent les déchets » et la situation cette année le confirme malheureusement.

- **Une tournée de nettoyage** par les employés communaux **chaque vendredi** par exemple permettrait de pallier à tout début de dégradation. Les ouvriers de l'ONF pourraient également s'en charger (accès en 4X4 par la piste côté Les Ferres).
- Une **communication sur le Parc Départemental des Rives de l'Estéron** devrait être faite au niveau de la vallée et des villages ou du département en mentionnant la Clue de la Cerise afin de **répartir la fréquentation** entre les deux sites. Le Parc Départemental est en effet sous-utilisé et relativement peu connu alors qu'il pourrait satisfaire beaucoup de familles.
- Il faudrait solliciter le **PNR des Préalpes d'Azur** sur la problématique du site de la Cerise : information, mesures de prévention, financement d'actions, surveillance. En effet des questions se posent pour 2013.

Faut-il continuer à visiter tous les sites ou se concentrer sur La Cerise ?

Ne faudrait-il pas une surveillance plus régulière tout au long de la saison estivale en faisant collaborer les différents services (Gendarmerie, ONF, Pompier, garde-nature).

Fait à Puget-Théniers, le 3 septembre 2012

Le Responsable de l'Unité Territoriale Var-Estéron

Philippe PONZO

Tournée Cerise Estéron D. 1er juillet 2012

Parking Cerise 10h43



Parking Cerise 13h16



Entrée parking cerise 13h13



Tentes clairière Cerise 11h18





Foyer et barbecue clairière Cerise 11h19

